



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/807

Lyon-Rio 2016 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Attribution d'une subvention complémentaire de 5 050 euros à Anne Barnéoud (ASUL Lyon 8) - Avenant à la convention de parrainage conclue avec ce sportif de haut niveau

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 19 JANVIER 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 22 JANVIER 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/807 - LYON-RIO 2016 - SOUTIEN INDIVIDUEL AUX ATHLETES DE HAUT NIVEAU - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE 5 050 EUROS A ANNE BARNEOUD (ASUL LYON 8) - AVENANT A LA CONVENTION DE PARRAINAGE CONCLUE AVEC CE SPORTIF DE HAUT NIVEAU (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 janvier 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon a mis en place une opération destinée à aider financièrement les sportifs lyonnais susceptibles d'être sélectionnés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio 2016.

Par leur excellence dans leur discipline respective, ces sportifs contribuent au rayonnement de la Ville de Lyon à l'échelle nationale et internationale.

Ces sportifs lyonnais sont aidés par la Ville de Lyon dès lors qu'ils préparent des échéances sportives d'importance. Le Ministère de la Santé et des Sports reconnaît annuellement la progression des champions en les inscrivant sur les listes dites de « haut niveau », après avis des fédérations.

Par délibération du Conseil municipal du 24 novembre 2014, vous avez approuvé l'attribution de subventions à 19 sportifs de haut niveau dont la préparation s'inscrit dans le cadre de cette opération, la Ville de Lyon s'engageant, dans le cadre de conventions de parrainage, à les financer en fonction de leur classement dans les catégories suivantes :

- Catégorie A = sportifs appartenant déjà à un collectif France et participant ou ayant participé à des Championnats du Monde ou des Championnats d'Europe.

- Catégorie B = sportifs appartenant à un Collectif France ou Espoir.

Dont les montants pour l'année 2014 sont :

- catégorie A : 6 800 €

- catégorie B : 1 750 €.

Anne Barnéoud, sociétaire de l'Association « ASUL LYON 8 », avait été classée en catégorie B (1 750 €).

Anne Barnéoud est en réalité inscrite sur liste ELITE et membre de l'équipe de France à part entière.

Ses principaux résultats ont été les suivants :

- Jeux Paralympiques de Pékin 2008 : médaillée de bronze par équipes ;
- Championnats d'Europe à Ligano 2013 : médaillée de bronze en individuel et par équipe ;
- Championnats du Monde à Pékin 2014 : médaillée de bronze en individuel et par équipe.

Elle est donc éligible en catégorie A (6 800 €).

Compte-tenu de ces éléments, je vous propose d'allouer à Anne Barnéoud et à l'Association « ASUL LYON 8 », une subvention de 5 050 € à titre de complément dans le cadre d'un avenant à la convention de parrainage déjà souscrite.

Vu la délibération du 24 novembre 2014 ;

Vu ladite convention de parrainage ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1. Une subvention de 5 050 € est allouée à Anne Barnéoud et à l'Association « ASUL LYON 8 » dont elle est sociétaire.
2. L'avenant à la convention de parrainage susvisé, établi entre la Ville de Lyon, l'Association « ASUL LYON 8 » et Anne Barnéoud, est approuvé.
3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
4. Le montant de la subvention sera prélevé sur les crédits inscrits au budget 2015, article 6574, fonction 40, programme « SP CLUBS », opération « SPELITE », sous réserve du vote du budget 2015.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT